

Jeudi 19 mars : Commémoration du 19 mars 1962, 18h30 devant le monument aux morts

Samedi 21 mars : Rencontre mensuelle "Les 2 fils", 9h à midi, salle du Conseil Municipal.

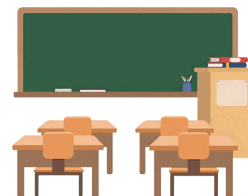
Samedi 28 mars : Parcours et énigmes de Pâques, 9h30 à 11h30, place de la Mairie, organisé par le Sou des écoles.

Rencontre des Joyeux Retraités : Tous les jeudis après-midi salle La Fontaine de 14h à 17h30



Rentrée scolaire – Septembre 2026

Si votre enfant entre à l'école en septembre 2026, vous pouvez dès à présent venir retirer son dossier d'inscription scolaire et périscolaire en Mairie.



Commémoration du 19 mars 1962

La commémoration du 64ème anniversaire de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et du Maroc se tiendra le **jeudi 19 mars à 18h30 sur la place de la Mairie devant le monument aux morts.**



Recensement militaire

Vous avez 16 ans ou plus, si vous ne l'avez pas encore fait, venez en Mairie vous faire recenser. N'oubliez pas votre livret de famille, un justificatif de domicile et votre pièce d'identité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2026

Délibération : Approbation du Budget Primitif 2026

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif d'un montant global de 2 978 257.74 € pour l'exercice 2026.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 971 638.44 €

Recettes : 971 638.44 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 006 619.30 €

Recettes : 2 006 619.30 €

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la nomenclature M57, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cela permet d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster, sans modifier le montant global des sections.

Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.

Après discussions et délibération, les membres du Conseil Municipal, approuvent à 12 voix pour et 1 voix contre (Philippe Lapointe), le budget primitif 2026 ainsi que la fongibilité des crédits, tel que présentés ci-dessus.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2026

Délibération : Compte Financier Unique (CFU) 2025 et Affectation des résultats

1. Approbation du CFU 2025

Conformément à la nouvelle réglementation visant à simplifier la lisibilité financière des collectivités, la commune de Meyrié a adopté le Compte Financier Unique (CFU). Ce document remplace désormais le compte administratif (maire) et le compte de gestion (comptable public).

Résultat du vote : Le CFU 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Synthèse financière de l'exercice 2025

Le CFU met en évidence une gestion saine de la collectivité, dégageant un excédent de fonctionnement global de 387 434,94 €.

3. Affectation du résultat

L'affectation de cet excédent a été votée pour équilibrer le budget de l'année à venir et financer les projets d'investissement de la commune.

Le Conseil Municipal a validé la répartition suivante :

Section d'Investissement 216 362,86 €

Section de Fonctionnement 171 072,08 €

TOTAL 387 434,94 €

4. Décisions actées :

Approbation du CFU 2025 pour le Budget Principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'affectation proposée par Madame le Maire

Pouvoir donné à Madame le Maire pour l'exécution des formalités administratives liées à cette délibération.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2026

Délibération : Adhésion au service commun d'assistance administrative de la CAPI

Madame le Maire expose :

La CAPI a mis en place un service mutualisé d'assistance administrative.

Ce service commun de remplacement a pour objectif d'assurer la continuité des missions administratives essentielles des collectivités membres, soit en cas d'indisponibilité du secrétaire général de mairie ou, plus largement, du personnel administratif, soit en renfort ponctuel des services administratifs.

L'agent mutualisé interviendra quand celles-ci feront appel au service en cas d'absence de leur personnel administratif.

Le service sera géré par la CAPI qui assurera le recrutement de l'agent mutualisé. Quand l'agent interviendra dans les communes, il sera sous l'autorité fonctionnelle du Maire de la commune concernée. Celui-ci adressera alors directement les instructions nécessaires à l'exécution des tâches et en contrôlera l'exécution.

Les missions de l'agent mutualisé consistent à la préparation et à la mise en œuvre, sous les directives des maires, des décisions adoptées par l'équipe municipale et à assurer l'administration courante de la commune.

L'agent qui ne sera pas en intervention au sein des communes, sera affecté dans les services de la CAPI, au sein de la direction de l'administration générale pour sa gestion et affecté en renfort sur des tâches administratives dans les services.

La Commune adhère à ce service en signant la convention de création du service commun et en versant une participation annuelle forfaitaire correspondant aux frais de structure. Pour l'année 2026, le montant prévisionnel est de 161 € pour chaque commune.

Chaque intervention sera ensuite facturée selon le coût journée établi pour 2026 à 241 €, ce qui correspond au salaire moyen d'un agent CAPI de catégorie B filière administrative.

Conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

Ø D'ADHERER au service commun d'assistance administrative de la CAPI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2026

Délibération : Mise à jour de la convention du service commun archives

Madame le Maire expose :

1. Intégration de l'archivage numérique

Le changement majeur concerne la mise en place d'un Système d'Archivage Électronique (SAE). Face à la dématérialisation des procédures (urbanisme, marchés publics, signatures), cet outil permet désormais une conservation légale et pérenne des documents natifs numériques pour toutes les communes volontaires.

2. Nouveau cadre financier et fonctionnement

La répartition des coûts a été revue pour favoriser la mutualisation :

Prise en charge par la CAPI : L'agglomération finance l'acquisition du logiciel SAE et assume 75 % des frais support et des charges fixes, ainsi que 100 % du temps de gestion de projet.

Participation des communes : Les communes paient une participation forfaitaire annuelle (basée sur leur population) et les interventions des archivistes sont facturées au coût journalier (fixé à 235,62 € pour 2026).

Usage du SAE : Les frais de maintenance et d'hébergement du logiciel ne sont facturés qu'aux communes utilisatrices.

3. Mutualisation des services matériels

La convention officialise également un groupement de commandes pour la reliure des registres d'état civil et des actes administratifs, dont la CAPI est désignée comme coordonnateur.

Décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

L'approbation des nouvelles modalités et de la convention mise à jour.

La création du groupement de commandes pour la reliure.

L'autorisation pour Madame le Maire de signer les documents.

L'abrogation de l'ancienne convention de 2016.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

Délibération aux fins de signature par l'exécutif de la Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus :

1. Contexte et cadre juridique

La délibération s'inscrit dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Les entreprises qui commercialisent des emballages ménagers ont l'obligation de financer la gestion de la fin de vie de ces produits.

Ce financement est géré par l'éco-organisme Citeo, qui reverse des soutiens financiers aux collectivités territoriales assurant le nettoyage de l'espace public.

2. Objet du soutien financier

La convention vise spécifiquement les déchets abandonnés "diffus" (petits emballages jetés au sol, hors corbeilles).

Attention aux exclusions : La convention ne couvre pas le nettoyage des dépôts sauvages (amoncellements de déchets volumineux ou sacs d'ordures accumulés).

3. Engagements de la collectivité

En signant cette convention, la commune et le groupement (SMND) s'engagent à :

Maintenir les opérations de nettoyage des déchets d'emballages.

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de communication pour inciter les citoyens à ne plus abandonner leurs déchets dans l'environnement.

4. Modalités de la décision

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du cadre réglementaire (Code de l'environnement et Code général des collectivités territoriales), a décidé :

Approbation : Adoption de la convention-type de soutien élaborée par Citeo.

Signature : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'accord par voie dématérialisée.

Durée : Le partenariat couvre une période de deux ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales et de la taxe d'habitation.

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux des taxes directes locales perçues par la commune. **Madame le Maire a proposé de maintenir une stabilité fiscale en reconduisant les taux appliqués lors de l'exercice précédent.**

Taux votés pour 2026

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter la pression fiscale communale. Les taux sont fixés comme suit pour 2026 :

Taxe sur le foncier bâti : 42,03 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57,85 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 7,07 %

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

Délibération : Participation employeur au contrat groupe de complémentaire santé du CDG38

1. Contexte réglementaire

La délibération s'inscrit dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale. À compter du 1er janvier 2026, les employeurs publics ont l'obligation légale de contribuer au financement de la mutuelle santé de leurs agents.

2. Évolution du soutien financier

Jusqu'à présent, la commune versait une participation symbolique de 1 € par mois pour permettre aux agents d'accéder aux tarifs de groupe négociés par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).

En application de la nouvelle réglementation, le Conseil Municipal porte désormais cette participation à 15 € brut par mois et par agent.

3. Conditions d'attribution

- Bénéficiaires : Tous les agents en activité (fonctionnaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé).
- Condition d'adhésion : La participation est exclusivement réservée aux agents ayant choisi d'adhérer au contrat groupe souscrit par le CDG38 (actuellement avec la MNT).
- Risques couverts : Frais de santé liés à la maladie, la maternité ou les accidents (soins courants, hospitalisation, optique, dentaire, etc.).
-

4. Décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Social Territorial, a décidé à l'unanimité :

- D'approuver le montant de la participation financière à hauteur de 15 € brut / mois / agent.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget municipal.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre de cette mesure.

Délibération : Subventions aux associations communales et caritatives pour l'année 2026

Madame le Maire propose de voter le versement des subventions aux associations communales et caritatives pour un montant global de 7 160€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention (Philippe Lapointe) : **ACCEPTE** le versement des subventions aux associations telles que défini.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2026

Délibération : Indemnités de frais de représentation du Maire

1. Cadre juridique et définition

Conformément à l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a la possibilité de voter une enveloppe spécifique pour les frais de représentation du Maire.

Ces indemnités ne sont pas un salaire, mais une allocation destinée à couvrir les dépenses engagées personnellement par le Maire dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt exclusif de la Commune (réceptions, manifestations officielles, représentations extérieures).

2. Modalités de versement

Contrairement à une indemnité forfaitaire automatique, le Conseil a choisi un mode de gestion rigoureux :

- Remboursement aux frais réels : Le versement n'intervient qu'au fur et à mesure de la présentation des justificatifs (factures acquittées).
- Transparence : Un état de consommation des crédits doit accompagner les demandes de remboursement.

3. Décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Montant de l'enveloppe : Fixé à 1 000 € pour l'année civile 2026.

Délibération : Installation de caméras de vidéosurveillance (3e tranche)

1. Présentation du projet

Le projet d'installation de la 3e tranche du système de vidéosurveillance, cible spécifiquement le secteur de la Maison Prévert.

Ce dispositif, installé par la société Viatech, vise un objectif principalement préventif. Madame le Maire souligne l'efficacité des tranches précédentes, qui ont permis de faire disparaître les dépôts sauvages sur les sites déjà équipés grâce à une haute qualité d'image (grand angle).

2. Plan de financement

Le coût total de cette opération s'élève à 19 138,26 € HT. Le financement est réparti de manière équilibrée entre la Région et la Commune : Région Auvergne Rhône-Alpes 9 570,00 € et Autofinancement 9 568,26 €

3. Décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- D'adopter l'opération d'installation sur le secteur Maison Prévert.
- D'approuver le plan de financement tel que présenté.

Mardi	15h30 - 18h30
Mercredi	9h30 - 12h00 et 15h30 - 18h30
Vendredi	11h45 - 13h45
Samedi	9h30 - 12h00

Prochains rendez-vous :

- Mercredi 18 mars à 14h00 : conversations en italien
- Mercredi 18 mars à 17h30 : contes avec Marie Dragic, pour tous à partir de 3 ans.
- Mardi 24 mars à 11h00 : temps des bébés
- Mercredi 25 mars à 10h00 et à 11h00 : 2 ateliers (horaire au choix) pour fabriquer des insectes en papier, pour jeunes à partir de 4 ans.

Renseignements et inscriptions à la médiathèque ou sur le site : portail médiathèques CAPI.

Point d'étape sur les travaux de la Maison Prévert

Les travaux de rénovation et d'aménagement de la Maison Prévert se poursuivent dans de bonnes conditions. Depuis le lancement du chantier, les différentes interventions s'enchaînent conformément au calendrier prévu.

La commune assure un suivi attentif de l'avancement des travaux, en lien étroit avec les entreprises mobilisées, l'OPC et l'architecte. Des réunions hebdomadaires sont réalisées afin de veiller au bon déroulement du chantier et au respect des engagements pris.

Plusieurs étapes importantes ont déjà été réalisées ces dernières semaines.

Dans l'extension, les travaux d'isolation sont désormais terminés.

À l'intérieur du bâtiment, le placo a été posé dans les espaces de la buvette et de la cuisine ainsi que les nouvelles menuiseries, marquant une avancée significative dans l'aménagement des lieux.

Sur le toit, les travaux d'étanchéité sont également achevés.

À ce jour, le planning est respecté et l'ensemble des opérations progresse comme prévu. La municipalité se réjouit de constater que ce chantier important pour la vie locale avance sereinement. La Maison Prévert, une fois les travaux achevés, offrira aux habitants un espace rénové et adapté aux usages et aux activités qui s'y déroulent.

Nous continuerons à vous informer des évolutions du chantier dans les prochains numéros du journal municipal.

VIE ASSOCIATIVE

Le CLUB des 2 FILS s'agrandit...

Le club "Les samedis des 2 fils" se retrouvera le samedi 21 mars et le samedi 25 avril toujours de 9 h à 12 H à la Salle du Conseil Municipal.

N'hésitez pas à venir nous retrouver pour encore plus de partage, d'échange, de découverte autour du fil.

A bientôt, pour tous renseignements :
Nathalie Dupin 06 50 68 58 27

“ Les jardins du Crozat ”

Notre association fédère une vingtaine de jardiniers autour de la pratique du potager dans des parcelles de 50 ou 100m, ces parcelles sont situées dans un enclos proche des terrains de jeux vers la maison Prévert.

Pour l'année 2026 , il reste 1 parcelle de 50m².

Pour rappel la cotisation annuelle est de 10€ pour 10m² soit 50€ pour une parcelle de 50m² ou 100€ pour 100m².

L'eau de source captée est fournie. A cette cotisation reversée à la Mairie s'ajoute une petite participation de 10€ par an, pour faire vivre l'association en achetant des fournitures de jardins.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse lesjardinsducrozat@gmail.com.

Le bureau des jardins du Crozat.
e-mail: lesjardinsducrozat@gmail.com

ELECTIONS



Attention, élections municipales

Deux listes étant en présence,
aucun second tour ne sera organisé.

1 seul tour dimanche 15 mars 8h-18h

Venez randonner avec Meyrié Marche Nature

Meyrié Marche Nature (MMN) vous invite à une randonnée en boucle, le dimanche 29 mars du côté du lac de Paladru.

La balade sera d'environ 15 kms pour environ 340 m de dénivelé.

Voici quelques précisions la concernant :

Difficulté :

La difficulté réside dans la longueur (15kms soit 5 heures de marche avec les pauses mais hors pique-nique) et en moindre mesure dans le dénivelé (340 m).

La rando s'adresse donc à des marcheuses et marcheurs déjà habitués à ce type d'effort soutenu d'endurance. Cette randonnée sera encadrée par Jean-Claude Buffaz qui est à votre disposition si vous souhaitez des informations plus détaillées.

Equipement :

Chaussures de marche en bon état (!) et à semelles crantées ; bâtons très conseillés ; sac à dos avec réserve d'eau et casse-croûte du midi léger.

Vêtement chauds, coupe-vent, bonnet, gants ...

Organisation :

Le départ est fixé à 8H30 square Bossico à Meyrié ; prévoir un retour vers 15H30 – 16H00.

Nous nous déplaçons en covoiturage (30 kms, 30 mn).

Nous préconisons une participation libre et adaptée, aux frais des conducteurs.

Inscription :

Le nombre de participants est limité à 20 personnes. Nous attendons une inscription préalable avec un n° de téléphone, avant le mardi 24 mars, auprès de Jean-Claude Buffaz :

- soit par courriel à jc_buffaz@outlook.fr

- soit par sms au 06 71 78 59 76

Enfin, cette marche est dépendante de la météo ; elle peut être annulée la veille si les conditions sont trop défavorables et dans ce cas serait repoussée.

Les inscriptions sont ouvertes à toutes les associations de Meyrié.

Elles seront closes dès 20 personnes inscrites.

A très bientôt

Meyrié Marche Nature (MMN)

Sortie culturelle à Châtillon-Sur-Chalaronne (01)

Meyrié Marche Nature (MMN) vous invite à une sortie le mardi 21 avril à Châtillon-Sur-Chalaronne.

Quelques précisions :

Date = 21 avril 2026

Trajet en bus. (Cars Merle)

Départ = 8H15 depuis Meyrié pour une arrivée à 10.00 à Châtillon.

Retour à Meyrié à 17H45.

Prix de cette journée = 70.00 € / personne.

Programme :

10.00 - 11h30 : Visite à pied avec guides dans la cité médiévale

Châtillon-sur-Chalaronne est une cité médiévale labellisée « Plus Beaux Détours de France ».

Avec ses ruelles pittoresques, les halles du XVème siècle nous nous laisserons guider à travers le patrimoine exceptionnel de la ville et découvrirons les secrets bien gardés de cette charmante cité.

11h30 - 12h00 : Dégustation poissons de la Dombes sous forme de rillettes toastées.

12h30 - 14h00 : Auberge de Montessuy - Menu du terroir

Kir "Montessuy"

Bavarois de carpes des étangs et sa crème de poisson fumé

Suprême de volaille à la crème et savagnin du jura, gratin bressan et légumes

Royal au chocolat "croustillant spéculoos"

1/4 de vin et Café.

Pour les allergies ou menu sans gluten ou autres merci d'en informer au préalable

14h30- 15h30 : Visite de l'hôtel Dieu et de l'apothicairerie

Les bâtiments historiques, entourés de jardins de plantes médicinales, dévoilent la vie hospitalière d'antan et le passé médical et pharmaceutique au XVIIIème siècle.

La pharmacopée à travers l'apothicairerie est ornée de pots en faïence de Meillonnas, la tisanerie avec son triptyque de 1527 et l'ouvroir qui abrite une collection de 300 objets allant de 1700 à 1950.

16h00 Fin de journée et départ pour Meyrié

Important :

Cette journée vous intéresse ?

Merci de confirmer votre intérêt par mail ou téléphone et d'adresser un chèque de 70.00€ par personne dans la boîte à lettres de :

Fabien Pérain

45 Lotissement La Sapinière

Meyrié

06 07 75 46 96 / fabien.perein@gmail.com

Ce chèque ne sera débité que début avril 2026.

A bientôt,

Meyrié Marche Nature

PETITES ANNONCES

Bonjour, je m'appelle Axel Gaillard, j'ai 17 ans, j'habite à Meyrié.

Afin de vous soulager, je propose de réaliser pour vous de petits travaux d'extérieurs (désherbage de jardin, de cours, rangement de votre bois ...).

Vous n'avez pas envie de nettoyer l'intérieur et l'extérieur de votre voiture ? Je suis là !

Je peux également venir nourrir vos animaux ou les promener lors de votre absence.

Je suis disponible les week-ends et les mercredis après-midi.

N'hésitez pas à me contacter au 0619468971 pour davantage d'informations.

Bonjour, Nous sommes de futurs habitants du village, nous déménageons au mois de Mars et nous sommes très contents de venir vivre à Meyrié.

Mon père souhaite se rapprocher de nous pour plus de facilité dans la vie quotidienne et pour sa petite-fille.

Il recherche un appartement ou une maisonnette F3 à louer,

avec un garage, un jardin est un plus.

Nous ne sommes pas pressés, cela peut se faire dans l'année.

Je suis joignable au 06 15 96 42 57 si quelqu'un aurait une piste.

Je vous remercie, Cordialement, Laura Gourgeon

Bonjour je m'appelle ROMEO Izar j'ai 17 ans et je recherche un travail pour du baby-sitting ou petit travaux et pour toute question supplémentaire contacter moi au 0630627116 ou mon mail izarromeo23@gmail.com.

Cela me permettrait de pouvoir payer mes études, je suis domiciliée à Meyrié au 255 impasse du four.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Bonjour je m'appelle Margot Clément-Michalot, j'ai 15 ans et je voudrais, avec plaisir, vous proposer mes services de baby-sitting.

J'ai déjà eu l'occasion de garder des enfants sur Meyrié et aux alentours, les enfants que j'ai gardé sont âgés de 3 à 13 ans. Généralement ils m'apprécient beaucoup ! Malgré mon âge je ne préfère pas garder d'enfants plus jeunes pour le moment mais je reste disposée à garder des enfants de 3 ans et plus !

Je suis disponible les week-ends et pendant les vacances d'été, que se soit en journée ou en soirée.

Vous pouvez me contacter au : 06 27 74 35 54

Hâte de vous rencontrer ! Margot

PET SITTING

Je suis toujours disponible pour m'occuper de vos animaux pendant votre absence (semaine, week-end, vacances), même sur le temps scolaire.

Concernant les vacances d'avril, je suis disponible la première semaine et absente du 12 au 18 avril.

Je suis disponible le week-end du premier mai aussi.

N'hésitez pas à me contacter au 07.68.71.85.58.

Margot Gaudin

Informations utiles et Publicités



Collecte le
Mardi matin



Urgence GAZ
08 00 47 33 33

Bureau :
0474963220

Astreinte :
0776157770

semidao



Nivolas-Vermelle :

Du mercredi au vendredi de
8h30 - 11h45 / 13h30 - 18h
samedi 7h - 11h45 / 13h30 - 16h45

Bourgoin Jallieu :

Du lundi au vendredi de
8h30 - 11h45 / 13h30 - 18h
samedi 7h-11h45 / 13h30-16h45

Ces horaires sont susceptibles d'être
modifiés selon certains événements.
Consultez les actualités du SMND pour
plus d'informations.



Les travaux réalisés par des particuliers et
susceptibles de créer des nuisances sont autorisés :

Les jours ouvrables de 8h à 12h / 14h à 19h30 et le
samedi de 9h à 12h / 15h à 19h.

SAFTI
Immobilier



Maxime GAUTHIER

Votre conseiller en immobilier
à Meyrié

06 21 72 72 72

maxime.gauthier@safti.fr



Ei - Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n° 907 673 099 Vienne

YANIC
ELEC

électricité générale alarmes
motorisation domotique

06 23 69 61 92

gindre@yanicelec.fr • www.yanicelec.fr

Permanence Mairie

Lundi 8h30 -12h

Mardi 15h-18h

Vendredi 8h30-12h

Samedi 9h-12h



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Madame le Maire
vous recevra sur rendez-vous



Le brûlage de
tous les déchets
ménagers ou
déchets issus de
l'entretien des
jardins est
interdit.

Le non-respect
vous expose à
une amende.



Émilie GUGLIELMI
Commercial VDI

06 80 28 13 17
emilie.husse38@gmail.com

emilie-husse.fr

**Croquettes et soins
pour chien et chat**

**Clément
GRASCIA**

Peintre décorateur
Revêtement sols & murs

06 43 37 10 31

clement.grascia@orange.fr

AAA Taxi



Commune de rattachement: Villefontaine

Thierry PLANCHAT

510 Les grands Tournants-Meyrié

Voiture: 06 07 59 30 38

Bureau: 04 74 95 57 77

Mail: tplanchat@neuf.fr

- Aéroport
- Gares
- Centres de soins. (*)
- Chimio, dialyse, rayons...(*)
- Rendez-vous médicaux. (*)
- Hôpitaux et cliniques. (*)
- Rééducation. (*)
- Tout transport.
- Etc.

(*) Aorément Sécurité Sociale

PENSEZ À RÉSERVER !